

# PASSERELLE

Bulletin de transfert de connaissances  
sur la participation sociale des personnes handicapées au Québec

## >>> LE MONTANT POUR DÉFICIENCE GRAVE ET PROLONGÉE DES FONCTIONS MENTALES OU PHYSIQUES : UN CRÉDIT D'IMPÔT SOUS-UTILISÉ

Ce numéro de *Passerelle* présente les données disponibles au sujet du principal crédit d'impôt offert aux personnes handicapées au Québec, soit le montant pour déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques. Ce crédit d'impôt est non remboursable, ce qui signifie qu'il peut s'appliquer seulement si la personne paie de l'impôt. Il s'adresse aux personnes ayant une déficience des fonctions mentales ou physiques qui a duré ou qui devrait durer au moins 12 mois consécutifs. La déficience doit être attestée par un professionnel de la santé et doit limiter de façon marquée la capacité de la personne à accomplir une activité de la vie courante, ou lui demander de recevoir des soins médicaux essentiels au maintien d'une fonction vitale. Le ministère des Finances estime que ce crédit d'impôt a coûté 29,2 millions en 2017 (ministère des Finances 2021).

### **Selon l'Enquête canadienne sur l'incapacité (2017), environ 426 190 personnes ont une incapacité grave ou très grave au Québec**

Les personnes qui ont une incapacité grave ou très grave sont les plus susceptibles d'être admissibles au montant pour déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques et de s'en prévaloir.

Selon les données de l'Enquête canadienne sur l'incapacité (2017), environ 1 053 350 personnes de 15 ans et plus vivant en ménage privé ont une incapacité au Québec, ce qui représente 16,1 % de la population totale (tableau 1). Parmi ces personnes, environ 426 190 ont une incapacité grave ou très grave, soit 6,5 % de la population.

**OFFICE DES PERSONNES  
HANDICAPÉES DU QUÉBEC**

*conjuguer*  
nos forces

.....  
*Passerelle* est une publication de l'Office des personnes handicapées du Québec. L'objectif poursuivi par ce bulletin est de diffuser les données les plus récentes sur la participation sociale des personnes handicapées.  
.....

**Tableau 1**

Taux d'incapacité et population estimée selon la gravité de l'incapacité, population de 15 ans et plus, Québec, 2017

	Pe	%
Légère	414 090	6,3
Modérée	213 070	3,3
Incapacité grave ou très grave	426 190	6,5
<i>Grave</i>	202 840	3,1
<i>Très grave</i>	223 350	3,4
<b>Total</b>	<b>1 053 350</b>	<b>16,1</b>

Source : *Enquête canadienne sur l'incapacité* de 2017, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2019a. Compilation : Office des personnes handicapées, 2021.

### Les personnes qui ont une incapacité grave ou très grave sont nombreuses à avoir un revenu de moins de 15 000 \$

Puisque le montant pour déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques est un crédit d'impôt non remboursable, seules les personnes qui paient de l'impôt peuvent en bénéficier. En 2017, au Québec, une personne pouvait gagner jusqu'à 14 890 \$ sans devoir payer d'impôt. Une personne qui gagne un revenu plus élevé, mais qui bénéficie de déductions fiscales peut également ne pas avoir à payer d'impôt.

Les données de *l'Enquête canadienne sur l'incapacité* montrent que les personnes ayant une incapacité grave ou très grave sont nombreuses, en proportion, à avoir un revenu personnel total de moins de 15 000 \$. En effet, c'est le cas de 38 % des personnes ayant une incapacité grave (environ 77 490 personnes) et de 40 % de celles ayant une incapacité très grave (environ 90 130 personnes) (tableau 2). Au total, il s'agit d'environ 167 620 personnes. Par conséquent, 62 % des personnes avec une incapacité grave (soit 35 %, 16 % et 11 %) et 60 % de celles avec une incapacité très grave (soit 36 %, 13 % et 11 %) ont un revenu de 15 000 \$ ou plus et peuvent bénéficier du crédit d'impôt.

**Tableau 2**

Revenu personnel total en 2015 selon la gravité de l'incapacité, population de 15 ans et plus avec incapacité, Québec, 2017

	Incapacité grave		Incapacité très grave	
	Pe	%	Pe	%
Moins de 15 000 \$	77 490	38,2	90 130	40,4
Entre 15 000 \$ et 29 999 \$	71 450	35,2	81 410	36,4
Entre 30 000 \$ et 49 999 \$	32 220	15,9	28 330	12,7
50 000 \$ ou plus	21 680	10,7	23 480	10,5
<b>Total</b>	<b>202 840</b>	<b>100,0</b>	<b>223 350</b>	<b>100,0</b>

Source : *Enquête canadienne sur l'incapacité* de 2017, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2019b. Compilation : Office des personnes handicapées, 2021.

### En 2017, plus de 120 000 personnes ont demandé le montant pour déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques

Les personnes admissibles au montant pour déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques pouvaient déduire jusqu'à 496,05 \$ de l'impôt qu'elles avaient à payer en 2017. Les personnes qui n'avaient pas à payer d'impôt parce qu'elles avaient un revenu de moins de 14 890 \$ ou qui bénéficiaient de déductions fiscales annulant l'impôt à payer ne pouvaient pas bénéficier du crédit.

Le tableau 3 montre que 120 023 personnes ont fait la demande<sup>1</sup> du montant en 2017, la dernière année pour laquelle ces données sont disponibles. Un peu plus d’hommes que de femmes ont fait la demande pour le crédit d’impôt (61 579 hommes et 58 444 femmes). De plus, près de la moitié de ces personnes avaient 65 ans et plus (58 443 personnes), ce qui représente 49 % de toutes les demandes.

**Tableau 3**

Nombre de personnes ayant demandé le montant pour déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques, selon le sexe et l’âge, année d’imposition 2017

	2017	
	n	%
<b>Sexe</b>		
Masculin	61 579	51,3
Féminin	58 444	48,7
<b>Âge</b>		
Moins de 25 ans	7 482	6,2
25 à 39 ans	13 031	10,9
40 à 54 ans	17 694	14,7
55 à 64 ans	23 373	19,5
65 ans et plus	58 443	48,7
<b>Total</b>	<b>120 023</b>	<b>100,0</b>

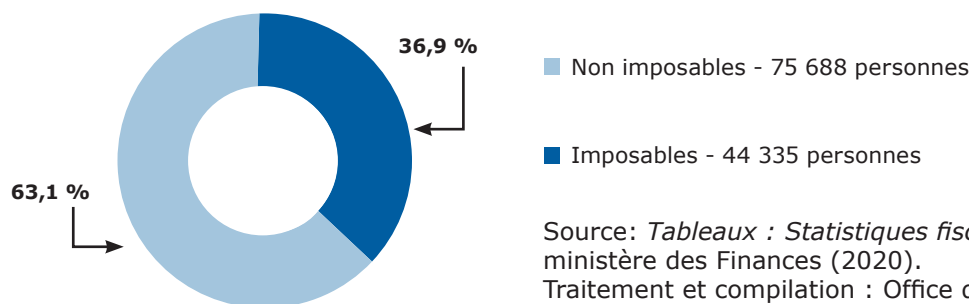
Source: *Tableaux : Statistiques fiscales des particuliers 2017*, ministère des Finances (2020).  
 Traitement et compilation : Office des personnes handicapées, 2021.

**Près des deux tiers des personnes qui ont fait la demande du crédit d’impôt n’étaient pas des contribuables imposables et ne pouvaient pas en bénéficier**

Parmi les personnes ayant fait la demande du montant pour déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques, près des deux tiers ne sont pas des contribuables imposables, c’est-à-dire qu’elles ont produit une déclaration de revenus, mais n’avaient pas à payer d’impôt sur le revenu. Il s’agit de 75 688 personnes sur les 120 023 qui ont demandé le montant (63 %) (figure 1). Les autres personnes qui ont fait la demande (37 %) font partie des contribuables imposables, c’est-à-dire qu’elles paient de l’impôt sur le revenu et ont, par conséquent, pu bénéficier d’une partie ou de la totalité du montant accordé par ce crédit d’impôt. En 2017, 44 335 personnes faisaient partie de cette dernière catégorie.

**Figure 1**

Répartition des personnes imposables et non imposables ayant demandé le montant pour déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques, année d’imposition 2017



Source: *Tableaux : Statistiques fiscales des particuliers 2017*, ministère des Finances (2020).  
 Traitement et compilation : Office des personnes handicapées, 2021.

1 Personnes qui ont rempli la ligne 376 de leur déclaration de revenus.

## Conclusion

En résumé, bien que l'on compte environ 426 190 personnes de 15 ans et plus avec une incapacité grave ou très grave au Québec selon l'*Enquête canadienne sur l'incapacité* de 2017, seulement 120 023 personnes ont fait la demande pour le montant pour déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques. Il s'agit d'une proportion d'environ 28 %.

De plus, parmi les 120 023 personnes qui en ont fait la demande, près des deux tiers (75 688 personnes) n'ont pas payé d'impôt en 2017 et ne pouvaient donc pas se prévaloir de ce crédit d'impôt non remboursable qui permet de réduire l'impôt à payer. À l'inverse, 44 335 personnes l'ont demandé et étaient éligibles à recevoir une partie ou la totalité du montant accordé par ce crédit d'impôt.

En conclusion, la promotion du montant pour déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques est nécessaire pour que les personnes ayant une incapacité grave ou très grave, qui sont parmi les personnes les plus susceptibles d'y être admissibles, soient plus nombreuses à en faire la demande.

## >>> RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2019a). *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017 : compendium de tableaux : ensemble du Québec : répondants avec et sans incapacité*, Montréal, 613 p. Commande spéciale adressée à l'Institut de la statistique du Québec. [Document interne].

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2019b). *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017 : compendium de tableaux : section 3, ensemble du Québec : répondants avec incapacité*, Montréal, 333 p. Commande spéciale adressée à l'Institut de la statistique du Québec. [Document interne].

QUÉBEC. MINISTÈRE DES FINANCES (2021). *Dépenses fiscales. Édition 2020*, [En ligne]. [www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/outils/depenses-fiscales/documents/Depenses\_fiscales\_2020\_Complet.pdf] (Consulté le 12 avril 2021).

QUÉBEC. MINISTÈRE DES FINANCES (2020). *Tableaux : statistiques fiscales des particuliers 2017*, [En ligne]. [http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/outils/statistiques-fiscales/documents/Tableaux-statistiques-fiscales-particuliers-2017.xlsx] (Consulté le 24 février 2021).

CE DOCUMENT PEUT ÊTRE OBTENU  
SUR DEMANDE EN MÉDIAS ADAPTÉS.

**Téléphone : 1 800 567-1465**  
**Télécopieur : 819 475-8753**  
**Téléscripteur : 1 800 567-1477**  
**evaluation@ophq.gouv.qc.ca**

**www.ophq.gouv.qc.ca**